

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 12 décembre 2011 à 20 heures.

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

NO. 9657-12-11 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

NO. 9658-12-11 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise le vendredi 9 décembre 2011.

Procès-verbal transmis :

- Assemblée extraordinaire du lundi 28 novembre 2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que ce procès-verbal soit accepté.

NO. 9659-12-11 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2011

Les comptes à payer du mois de novembre 2011 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 714 420,48 \$, certificat de crédit no. 2011-12-0956 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et adoptée à l'unanimité.

NO. 9660-12-11 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- La Guignolée 50,00 \$
Fête de Noël

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011

- Fondation Carmel Roy 100,00 \$
Fête de Noël – Centre d'hébergement

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9661-12-11 NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que monsieur Réal Asselin, conseiller au district no. 4, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2012.

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Clermont, 180 Boul. Notre-Dame, Clermont, G4A 1G1.

NO. 9662-12-11 PONT DE LA RIVIÈRE SNIGOLE SUR LE CHEMIN DES CHUTES

ATTENDU QUE le 17 janvier 2008, le ministère des transports du Québec informait la Ville de Clermont de sa décision de procéder à la fermeture du Pont en acier-bois enjambant la rivière Snigole dans le Chemin des Chutes;

ATTENDU QUE par le biais d'une correspondance du service des travaux publics, la Ville de Clermont sensibilisait le MTQ de l'importance de conserver ce pont et soumettait des alternatives de construction;

ATTENDU QUE le chemin des chutes est situé dans un secteur forestier et demeure un lien direct entre la station de pompage d'eau potable et les réservoirs d'eau de la Ville de Clermont;

ATTENDU QUE le chemin des chutes est verbalisé et est emprunté par divers résidents possédant des terres à bois ou des chalets dans le secteur;

ATTENDU QUE l'organisme Saumon Rivière-Malbaie, responsable de la réintroduction du saumon dans la rivière Malbaie, a concrétisé en 2010 son projet de construction d'un centre récréotouristique sur le Chemin des Chutes et procédera au cours des prochains mois à l'aménagement de terrains de camping, à proximité du pont de la rivière Snigole;

ATTENDU QUE ce nouvel attrait touristique dans un secteur de villégiature amènera un achalandage additionnel dans ce secteur et que le Chemin des chutes et le pont de la rivière Snigole représente un accès direct entre le poste d'accueil et les différents emplacements prévus pour les terrains de camping;

ATTENDU l'importance de pouvoir accéder par le chemin des chutes à toutes ces installations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que la Ville de Clermont demande au Ministère des Transports du Québec de revoir sa décision confirmée en mai 2008 et d'étudier à nouveau la possibilité de réparer ou de reconstruire un pont sur le chemin des chutes, au-dessus de la rivière Snigole.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Luc Bergeron, directeur de la région de la Capitale-Nationale au Ministère des transports du Québec, 475 boul. de l'Atrium, 2^e étage, Qc G1H 7H9 ainsi qu'à monsieur Denis Bérubé, coordonnateur module structures au Ministère des transports du Québec.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011

NO. 9663-12-11

DÉROGATION MINEURE – 103 RUE ANTOINE-GRENIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont reporte à l'assemblée du 16 janvier 2012 sa décision relative à la demande de dérogation mineure présentée par madame Marie-Noëlle Fillion.

NO. 9664-12-11

VENTE DE TERRAIN À SÉBASTIEN MARTEL ET JOSIANNE DUFOUR

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à Monsieur Sébastien Martel demeurant au 1253 rue St-Pascal à Ville La Baie et à Madame Josianne Dufour demeurant au 273 chemin Mailloux à La Malbaie, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 523 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 849,4 mètres carrés, pour un coût total de 16 934,38 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 16 novembre 2011.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Sébastien Martel, 1253 rue St-Pascal, Ville La Baie (Québec) G7B 2M1, à Madame Josianne Dufour, 273 chemin Mailloux, La Malbaie (Québec) G5A 1G3 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, Notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

NO. 9665-12-11

VENTE DE TERRAIN AUX HABITATIONS PASCAL DUCHESNE INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que la Ville de Clermont vend aux Habitations Pascal Duchesne Inc., 103 rue Antoine-Grenier à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 516 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 713,5 mètres carrés, pour un coût total de 14 224,96 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 17 novembre 2011.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée aux Habitations Pascal Duchesne Inc., 103 rue Antoine-Grenier, Clermont (Québec) G4A 1L2 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, Notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

NO. 9666-12-11

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement no. 360-91 constituant un comité d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du règlement no. 360-91 prévoit le renouvellement des mandats de 2 ans des membres du comité;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QUE l'article 12 du règlement no. 360-91 prévoit la nomination du président du comité d'urbanisme par le conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que :

- monsieur Éric Maltais et monsieur Mario Néron soient respectivement nommés membres du comité d'urbanisme, aux sièges nos 2 et 4 pour un mandat de 2 ans;
- madame Marjolayne Gaudreault, monsieur Germain Gaudreault et monsieur Jean-Marc Tremblay soient nommés membres du comité d'urbanisme, aux sièges nos 1, 3 et 5 pour un mandat de 2 ans, rétroactif au 1^{er} janvier 2011;
- monsieur Éric Maltais, conseiller et membre au siège no. 4 du comité d'urbanisme soit nommé président du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012.

QUE la présente résolution soit adressée à tous les membres du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont, ainsi qu'à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

NO. 9667-12-11

FINANCEMENT 222 100 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte l'offre qui lui est faite de **la Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt du 20 décembre 2011 au montant de 222 100 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro **VC-399-06**, au prix de 98,455 échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

19 000 \$	1,75 %	20 décembre 2012
19 600 \$	2,05 %	20 décembre 2013
20 300 \$	2,25 %	20 décembre 2014
21 000 \$	2,55 %	20 décembre 2015
142 200 \$	2,80 %	20 décembre 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

NO. 9668-12-11

FINANCEMENT 222 100 \$

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro VC-399-06, la Ville de Clermont souhaite emprunter par billet un montant total de 222 100 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011

ATTENDU QUE la Ville de Clermont aura, le 19 décembre 2011, un montant de 222 100 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 470 000 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro VC-399-06;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 222 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro **VC-399-06** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 20 décembre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	19 000 \$
2013.	19 600 \$
2014.	20 300 \$
2015.	21 000 \$
2016.	21 800 \$ (à payer en 2016)
2016.	120 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Clermont émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 décembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro **VC-399-06**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Ville de Clermont emprunte 222 100 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement numéro VC-399-06.

NO. 9669-12-11

DEMANDE DE PAIEMENT NO. 2 – JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR INC. – TRAVAUX DE CONSOLIDATION CHEMIN DES LACS

ATTENDU QUE par sa résolution no. 9618-10-11 la Ville de Clermont octroyait le contrat de la réfection des infrastructures municipales pour le projet « Travaux de consolidation – Chemin des Lacs »;

ATTENDU l'avancement des travaux, après étude, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande la demande de paiement no. 2 présentée;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu de procéder au versement de la demande de paiement # 2 à Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. au montant de 29 308,92 \$ incluant les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Jocelyn Harvey, Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3 ainsi qu'à Monsieur Pierre Girard, directeur général, MRC de Charlevoix-Est, 172 boul. Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1.

NO. 9670-12-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-425-11 – MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO VC-355-90

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement no. VC-425-11 « modifiant certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro VC-355-90 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que le règlement no. VC-425-11 soit adopté et inscrit au livre des règlements de la Ville de Clermont sous le numéro VC-425-11.

NO. 9671-12-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 35.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale